PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 23 mai 2021

LUTTE CONTRE LES RODEOS MOTORISES

Ce dimanche 23 mai 2021, les services de police sont intervenus pour faire cesser des « runs » sauvages constatés dans la commune de Glisy.

Les rodéos motorisés, dits rodéos sauvages ou rodéos urbains génèrent des risques importants pour la sécurité des riverains et des conducteurs.

Une centaine de véhicules a été contrôlée et une vingtaine de contraventions a été dressée par la Police Nationale.

Participant de la police de sécurité du quotidien (PSQ), la lutte contre les rodéos motorisés fait l'objet de la pleine mobilisation des forces de l'ordre et des collectivités. Depuis le mois de mai 2020, les services de police ont ainsi mis en place des dispositifs de sécurisation et de contrôle routier réguliers.

La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés crée un délit spécifique :

- sanctionnant fermement les auteurs de rodéos motorisés de peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison ;
- les privant de leurs véhicules, (confiscations obligatoires des engins ayant servi à commettre ces infractions) ;
- punissant les organisateurs jusqu'à deux ans de prison et 30 000€ d'amende.

La Préfète de la Somme rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire, les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique sont interdits.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens